

L'an deux mil dix-neuf le onze septembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GREFFET Christophe, Maire.

PRESENTS : M. GREFFET C - M. BAJAT Y - Mme QUEFFELEC I - M. BROCHAND M - M. DURANCEAU S – Mme MARQUIS D – M. ROSSET G – M. RAMEL C

ABSENTS : MM. VOISIN J – Excusée : Mme PRADIGNAC S

Secrétaire de séance : M. DURANCEAU S.
 Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 10
 Nombre de membres en exercice : 10
 Nombres de membres présents : 08
 Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 08

Le Conseil Municipal a délibéré sur les dossiers suivants :

Réfection du bâtiment communal de l'Ecole 2019.33

Monsieur le Maire informe que le projet de la Commune de réfection du bâtiment Communal de l'école pourra faire l'objet de demande de subvention au titre de la Ruralité auprès de la Région, Il propose de solliciter l'appui financier de la Région pour ce projet.

Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant
Travaux	42 458.00	Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes	30	12 737.40
		DETR - Etat	20	8 492.00
		Fond de Concours – Communauté de Communes de la Veyle	15	6 369.00
		Département – Dotation Territoriale	15	6 369.00
		Autofinancement de la commune	20	8 490.60
TOTAL	42 458.00	TOTAL	100	42 458.00

Aliénation de chemins ruraux - Fixation du prix de vente. 2019.34

Monsieur le Maire rappelle la délibération de l'assemblée en date du 07 Octobre 2002 concernant l'aliénation des tronçons de chemins ruraux qui n'ont plus raison d'exister à divers propriétaires riverains au prix de 0.15€/m².

Annule le prix de vente fixé à 0.15€/m²

Dit que le prix de vente fixé inclut les frais de bornage et de division.

Dit que les futurs acquéreurs supporteront les frais liés à la rédaction d'un acte administratif

Décide de fixer le prix de vente du chemin rural à 0.30€/M²

Décide la vente des chemins ruraux à différents particuliers

Bornage et division – vente de chemins ruraux – Approbation des devis Axis-Conseil 2019.35

Le conseil municipal approuve le devis présenté par Axis Conseil Rhône-Alpes de St Trivier sur Moignans pour effectuer le bornage et la division d'une propriété communale en vue de la vente d'une part et l'intégration dans le domaine public d'autre part .

Mission de collecte et de valorisation des certificats d'économie d'énergie par le SIEA 2019.41

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre d'opérations potentiellement génératrices de Certificats d'Economie d'Energie (CEE), la collecte et valorisation des CEE peuvent être assurées par le SIEA. Dans ce cadre, une convention doit être signée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1 – Accepte les dispositions par lesquelles la commune confie au SIEA la mission de collecte et de valorisation des Certificats d'Economies d'Energie issues d'opérations génératrices et reçoit le produit de la valorisation financière des certificats que le SIEA obtient au titre de leur production conformément à l'article VIII de la convention.

2 – Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de collecte et de valorisation des Certificats d'Economie d'Energie concernées et de toutes les pièces concernant ce service (attestations sur l'honneur...).

3 – S'engage à transmettre les documents liés à la mission de collecte et de valorisation (devis, facture...).

4 – S'engage à tenir informé le SIEA de l'état d'avancement des opérations de travaux.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Budget principal – Décision modificative n° 3/2019 2019.42

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il convient de prendre une décision modificative afin d'avoir les crédits nécessaires aux chapitres 040 et 042.

Cette décision modificative permettra de passer les travaux en régie sur la section d'investissement pour pouvoir prétendre au FCTVA

DESIGNATIONS FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R 722-042				2 300,00€
D 023		2 300,00 €		

INVESTISSEMENT				
D 21318-040		2 300,00 €		
R 021				2 300,00 €
TOTAL		4 600,00		4 600,00 €

Demande de fonds de concours à la Communauté de communes de la Veyle – Réfection Toiture Ecole 2019.43

La commune sollicite un fonds de concours d'investissement pour le programme rénovation de la Toiture de l'école à hauteur de 31 162,79 €

	Montant H.T.	%
Coût de l'opération des travaux	112 451,01	
Département	16 868,00	15.00
DETR	31 211,42	27.80
Prime Energie	2 046,00	1.80
Fonds concours CCV	31 162,79	27.70
Autofinancement	31 162,80	27.70
Total	112 451,01	100

DIVERS :

Il a été procédé au recensement de tous les poteaux à incendies sur la commune afin de prévoir, d'organiser et de structurer la défense extérieure contre l'incendie.

M. Brochand Michel a participé à une réunion du CAUE. Il rappelle qu'une cotisation de 0.10€ / habitant est payée et que chaque commune peut bénéficier de 4 demi-journées gratuites en conseil.

Toute personne peut bénéficier gratuitement de leur service en matière d'architecture, d'urbanisme et d'environnement.

M. Bajat Yves fait le point sur le nombre d'élèves qui ont fait leur rentrée à Saint-Genis soit :

- CM2, classe de Mme Fabrizi : 26 élèves
 - CM1, classe de Mme Fenoy : 26 élèves
 - CE2/CM1, classe de Mr Fabrizi : 23 élèves
- 255 élèves dans le RPI (181 à St Cyr et 74 à St Genis)

Isabelle Quéffelec précise que le repas du CCAS sera le 9 Novembre au lieu du 16 et sera servi à la cantine.

Le maire rappelle quelques évènements à venir :

- 13 Septembre à 20h30 : repas des bénévoles de la fête communale à la cantine
- 20 Septembre à 20h30 : assemblée générale du Sou des Ecoles à Saint-Cyr
- 30 Septembre à 19h : conseil communautaire à Chanoz-Chatenay
- 3 Octobre : Festival International du Film sur le Handicap à Vonnas
- 19 Octobre à 14h30 : conférence d'avant-guerre à Pont-de Veyle organisée par Histoire et Patrimoine
- 10 Novembre : Salon du Patois à l'escale

Date de la prochaine réunion du conseil municipal : lundi 21 Octobre 2019 à 20 h 30.

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. Le Maire lève la séance à 22 H 30.